Image not found or type unknown

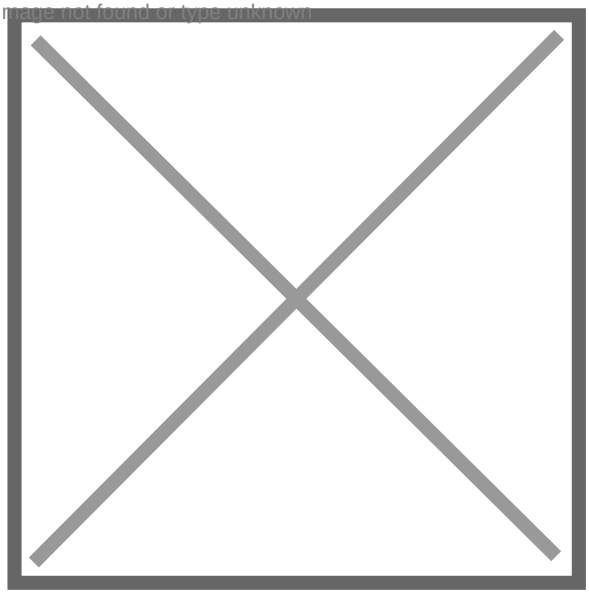

Escroquerie a laloction a portovecchio bien loue inexistant

Par **philippe**, le **17/11/2011** à **16:58**

Bonjour,
j ai été victime au mois d aout d une ecroquerie a la location a porto vecchio
apres avoir diffusé une annonce ce monsieur a encaisser les accomptes d une ciquantaine de personnes sans avoir de bien a loue
nous avons deposé plainte ,a ce jour ce monsieur a été entendu par le procureur ,il a reconnu les faits le procureur lui a donné dux mois pour rembourser les sommes volées
ma question ma plainte va etre etre classée vu que j ai recu ce jour le remboursement de mon accompte dois je encaisser ce cheque ou bien attendre
je trouve inadmissible que ce monsieur s en tire a si bon compte sachant que nous avons eu pas mal de frais supplementaires pour nous reloger sur place
je ne peut meme pas imaginer qu une escroquereie comme celle la puisse rester impuni

merci
cordialement
philippe

Par **pat76**, le **18/11/2011** à **17:24**

Bonjour

Encaisser le chèque avant que le compte bancaire de ce monsieur indélicat, soit déficitaire.

Ensuite, si le Procureur classe l'affaire sans suite, c'est au civil éventuellement que vous devrez porter l'affaire si vous désirez obtenir une indemnité pour préjudice, mais je ne suis pas certain que cela aboutisse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés